

Bruxelles, le 19 septembre 2025  
(OR. en)

12987/25

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2024/0244 (NLE)**

---

---

**ACP 88  
COAFR 243  
COLAC 152  
COASI 103  
RELEX 1188**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des ministres OEACP-UE en ce qui concerne l'adoption de lignes directrices communes relatives à la conduite du dialogue de partenariat au titre de l'article 3 de l'accord de Samoa - Adoption

---

1. Le 31 mai 2024, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des ministres OEACP-UE en ce qui concerne l'adoption de lignes directrices communes relatives à la conduite du dialogue de partenariat au titre de l'article 3 de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part (document ST 14345/24 + ADD 1).
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition susmentionnée et a dégagé à son niveau un accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 4 juillet 2025.

3. Le Comité des représentants permanents est donc invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
- adopte le projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des ministres OEACP-UE en ce qui concerne l'adoption de lignes directrices communes relatives à la conduite du dialogue de partenariat au titre de l'article 3 de l'accord de Samoa, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 11261/25 + ADD 1;
  - fasse publier la décision du Conseil au *Journal officiel de l'Union européenne*;
  - fasse publier la décision du Conseil des ministres OEACP-UE, une fois celle-ci adoptée, au Journal officiel;
  - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil.
-